

## Compte-rendu du Conseil de la Vie Sociale

Lundi 27 Octobre 2025 à 9h30

PRÉSENTS	
<b>Résidents</b> Voix délibératives	Mme GRATAS Mme ROCHE
<b>Familles</b> Voix délibératives	Mme CHATAING Mme MAITRE
<b>Représentant du Personnel de l'établissement</b> Voix délibératives	Mr MELLADO Mathieu
<b>Conseil Départemental</b> Voix consultative	/
<b>Direction de l'établissement</b> Voix consultative	Mr VERRON Christian – <i>Directeur d'établissement</i> Mme BUFFON Christelle – <i>Adjointe de direction</i> Mme FOURNIER Sandra – <i>Qualificienne</i>
<b>Excusés</b>	Mr KONIECZNY Sylvain Mme PHARISIER

### Rappel de l'ordre du jour

1.	Présentation de l'EPRD 2026.....	2
2.	Investissements 2025 - 2026 .....	2
3.	Point sur le service restauration .....	3
4.	Retour sur les repas accompagnants servis à l'assiette.....	3
5.	Validation de la mise en conformité des documents : contrat de séjour et règlement de fonctionnement.....	4
6.	Questions diverses.....	4

Interrogation des familles sur les nouveaux postes de qualificienne et infirmière en pratique avancée (IPA) : Mr VERRON explique qu'il est nécessaire aujourd'hui de répondre aux exigences réglementaires en termes de qualité, notamment avec l'audit d'évaluation qui aura lieu en 2026, le poste de qualificienne permettant en partie de préparer cette évaluation, de travailler sur les appels à projets, la création et mise à jour de protocoles qualité au sein de l'EHPAD, etc.

Il précise également que la présence de l'IPA est aujourd'hui nécessaire, particulièrement à St Pal car l'EHPAD, malgré l'appui du Dr ROGEZ sur des missions particulières, ne dispose pas de médecin coordonnateur. Pour rappel ces missions ont été proposées aux médecins traitants qui interviennent à l'EHPAD, qui n'ont pas souhaité se positionner sur ce poste.

Ces deux postes sont mutualisés avec d'autres établissements : Aurec sur Loire et Bas en Basset + l'hôpital de Firminy pour le poste d'IPA, cela permettant de réduire les coûts de financement et de développer le partage de bonnes pratiques entre les établissements.

Les familles présentes soulignent un nombre d'arrêts maladies important ces derniers temps ; Mr VERRON décrit un contexte RH actuellement difficile dans les EHPAD et rappelle le fait que la commune de St Pal est géographiquement éloignée des bassins de recrutement.

## 1. Présentation de l'EPRD 2026

Mme BUFFON présente l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'année 2026, en lien avec les années précédente. Pour rappel depuis le 1<sup>er</sup> mai 2025 l'établissement propose 59 places en hébergement permanent et 3 places en hébergement temporaire.

Les **prévisions** sont présentées en répartition par GIR (en fonction de la dépendance de chaque résident) avec un taux de remplissage prévisionnel de 99.83% pour l'hébergement permanent en 2026. Concernant l'hébergement temporaire le taux d'occupation envisagé est de 60.27%.

Le taux d'évolution du Conseil Départemental n'a pas encore été communiqué à l'établissement, le taux d'évolution envisagé par l'établissement est de 1.35%.

Le **prix de journée hébergement** qui sera proposé en Conseil d'Administration ce jour pour l'année 2026 est de 71.63€ hors GIR, soit une augmentation de 1.94€ (58.28€ par mois) par rapport à l'année 2025 → 2.79%.

Les **recettes et dépenses estimées pour l'année 2026** sont présentées avec un bénéfice envisagé de 35 851.36€ soit environ 1% du budget global.

Concernant les **charges de personnel** qui représentent la part la plus importante du budget de fonctionnement de l'EHPAD, la hausse est liée à :

- La cotisation de la CNRACL (retraite des fonctionnaires) qui présente une augmentation de 3% chaque année.
- Les postes d'infirmière en pratiques avancée est qualicienne sont intégrés (répartis sur les 3 établissements de la direction commune + CH Firminy pour l'IPA).
- 2 personnes titulaires en arrêt longue durée → cela implique qu'ils sont payés par l'EHPAD et qu'il faut également financer leur remplacement.
- Les nombreux arrêts maladie qui supposent un remplacement de personnels (les agents titulaires sont rémunérés en arrêt + remplacés).

Les familles interrogent la direction sur le **financement des formations du personnel** : une cotisation pour l'ANFH apparaît sur chaque fiche de paie, cette cotisation permet de générer le budget formation auprès de l'ANFH pour l'EHPAD, les formations sont ainsi réalisées en fonction de ce budget annuel.

**Les familles expriment un avis défavorable quant à la proposition d'augmentation du prix de journée présentée.**

## 2. Investissements 2025 - 2026

Les investissements réalisés pour l'année 2025 ainsi que ceux envisagés pour la fin de l'année sont présentés pour un montant de 47 692.19 dont 36 442.69€ à la charge de l'établissement (crédits non reconductibles déduits).

Les investissements 2026 sont également présentés pour un montant de 50 447€.

### 3. Point sur le service restauration

Mr VERRON explique le contexte, suite au départ de Christophe en avril 2025, cuisinier titulaire, le poste de chef de cuisine était vacant, l'agent titulaire qui avait repris le poste n'a pas souhaité rester, la gestion a été temporairement réalisée par les agents présents à ce moment, cela entraînant une désorganisation du service observée notamment lors de la fête des familles au mois de juin 2025.

Le chef de cuisine actuel, Laurent, est arrivé au 1<sup>er</sup> juillet, Mr VERRON lui a demandé de remettre en place une organisation cadrée en cuisine avec pour objectif principal développer la qualité du service afin de retrouver la satisfaction des résidents concernant les repas, très importante en EHPAD. Quelques jours après l'arrivée du chef, les deux agents en poste ont été en arrêts maladie, exprimant pour l'une d'entre elle le refus de travailler avec le nouveau chef d'équipe.

Le chef de cuisine a donc travaillé pendant 3 semaines seul en poste cet été. Pour cela, et pour éviter d'externaliser la préparation des repas, Mr VERRON a accordé sur cette période le recours à des aliments surgelés.

Depuis, l'équipe a subi une forte instabilité marquée par plusieurs dysfonctionnements techniques et notamment un problème de programmation des chariots de maintien en température le soir où le chariot montait à 145° expliquant des aliments secs et parfois brûlés (croissants, pizzas). Depuis, les chariots ont été reprogrammés et fonctionnent à nouveau correctement.

Mr VERRON explique qu'il n'est en aucun cas envisageable de se séparer de Laurent qui dispose d'une expérience solide en gestion de la cuisine en EHPAD, des objectifs ont été fixés avec lui afin de retrouver la qualité de service.

Le projet de restauration de l'EHPAD a été rédigé, engageant chaque membre de l'équipe et visant la sécurité au niveau sanitaire, la qualité de service et le plaisir des résidents. L'équipe est en train de se stabiliser actuellement mais Mr VERRON explique qu'il faudra encore quelques temps pour retrouver une organisation pérenne.

Mme GRATAS relève que la soupe est trop liquide. Questionnement également concernant le repas de samedi midi ; les lentilles ont été servies avec du jambonneau froid, ce qui n'a pas été apprécié par les résidents.

Une **commission des menus** sera organisée avec les résidents lorsque l'équipe sera stable afin que le chef puisse échanger avec les résidents sur leurs envies et leurs souhaits.

En parallèle, le prochain CVS sera organisé en présence du chef de cuisine avant la fin de l'année afin que les représentants des familles et résidents puissent rencontrer le chef et échanger avec lui.

### 4. Retour sur les repas accompagnants servis à l'assiette

Le chef de cuisine a désormais proposé de réaliser un service à l'assiette directement pour les repas accompagnants. Les représentantes des familles présentes n'ont pas de retour à faire à ce sujet car n'ont pas pris de repas accompagnant depuis.

## 5. Validation de la mise en conformité des documents : contrat de séjour et règlement de fonctionnement

Questions de Mme MAITRE concernant le contrat de séjour :

### **Article 7.1 : En cas d'hospitalisation comment le résident est-il facturé :**

Mme BUFFON explique que le résident règle la totalité durant les 3 jours de carence puis un forfait hospitalisation d'environ 20€ est déduit chaque jour. Il est précisé que suite à la nouvelle réglementation il n'y a plus de délai maximum pour cette déduction comme c'était le cas auparavant.

### **Une personne peut-elle être hospitalisée contre son gré ?**

L'hospitalisation est premièrement une décision médicale prise au vu de l'état de santé du résident, le consentement est recherché systématiquement lorsque le résident est en capacité de s'exprimer. La question se pose pour les résidents qui sont en difficulté ou ne peuvent pas exprimer leur consentement, la personne de confiance peut être impliquée.

### **Article 2 : Questionnement sur l'avenant au contrat permettant de proposer un accompagnement individualisé ?**

La direction informe les membres qu'une formation auprès du personnel est prévue en décembre concernant la formalisation des projets d'accompagnement personnalisés. Pour le moment, chaque accompagnement est individualisé sans que cela soit formalisé en tout point ; au niveau soins le plan de soins est individualisé et mis à jour régulièrement pour répondre aux besoins du résident, l'animatrice prend en compte les envies des résidents pour proposer des animations sans que cela soit écrit sur un document. Par la suite, les référents soignants des résidents, prendront un temps avec chaque résident et/ou son entourage pour formaliser ce document.

### **Questionnement sur le devenir du bénévolat à l'EHPAD :**

Échanges afin d'inciter des bénévoles à venir : un questionnement auprès de la commune pourra être réalisé.

Les membres valident le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement, des documents seront proposés en Conseil d'Administration puis mis en place par la suite.

## 6. Questions diverses

Les questions ont été abordées plus haut dans le contenu de ce compte-rendu.

---

Le compte rendu du CVS sera publié sur le site internet et un compte rendu papier sera disposé dans le salon des familles.

Une restitution sera réalisée auprès des résidents lors de la lecture du journal.

La séance est levée à 11h.

**Mme GRATAS**  
Présidente du C.V.S.

